

## VILLE DE MAZAMET



## Note de présentation des Budgets Primitifs 2024

## Présentation succincte d'un budget Com

Le budget principal de la Commune est composé de recettes et de dépenses réparties en 2 sections : le Fonctionnement et l'Investissement. Ces deux sections doivent, chacune à leur niveau, être équilibrées (les recettes = les dépenses).

### La section d'Investissement comprend principalement :

- En dépense :
  - Les Opérations d'équipement : Achat de véhicules, gros matériel, informatique, biens immobiliers, constructions et gros entretien de bâtiments, de voirie, de réseaux, du cadre urbain...
  - Les subventions d'équipement versées (aide aux façades, subventions trottoirs...).
  - Le remboursement du capital des emprunts.
  
- En recette :
  - Les subventions d'équipement (Etat, Région, Département, CACM, ...).
  - Le FCTVA : Fonds de Compensation de la TVA (Remboursement par l'Etat de la TVA payée par la Ville sur les Opérations d'équipement N-2).
  - Le virement de la section de Fonctionnement (autofinancement).
  - L'emprunt.

Une fois le total des dépenses et des recettes chiffré, l'équilibre recettes-dépenses s'obtient par la variation du montant de l'autofinancement possible et de l'emprunt à mobiliser.

### La section de Fonctionnement comprend principalement :

- En dépense :
  - Les charges générales (gaz, électricité, prestations, fournitures, contrats d'assurances...).
  - Les frais de personnel.
  - Les subventions aux associations et indemnités des élus.
  - Le remboursement des intérêts des emprunts en cours.
  - Le virement à la section d'investissement (autofinancement).
  
- En recette :
  - Les produits des services (facturation de : cantine, centre multi accueil, concessions, occupation du domaine public...).
  - Les impôts et taxes.
  - Les dotations versées par l'Etat (DGF...).
  - Les revenus des immeubles (locations...).
  - Le résultat reporté.

Une fois le total des dépenses et des recettes chiffré, l'équilibre recettes-dépenses s'obtient par la variation du taux d'imposition.

***Il est rappelé qu'avec le passage en nomenclature comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2023, certains articles ne regroupent pas les mêmes dépenses ou recettes qu'en 2022 (M14). Le comparatif de compte à compte est parfois altéré. Les prochains exercices permettront une meilleure lisibilité dans le temps.***

# Le Budget Principal 2024

## La section d'Investissement

### 1/ Les Dépenses d'Investissement

#### 1.1) Les opérations d'équipement

En 2024 les prévisions de travaux et acquisitions (hors restes à réaliser) de la Commune, d'un montant de **2 286 000 €**, se répartissent de la façon suivante :

<b>OPERATIONS D'EQUIPEMENT - Résumé</b>		<b>BP 2024</b>
<b>362</b>	Voirie et réseaux	638 000 €
<b>360</b>	Réserves foncières	388 000 €
<b>320</b>	Equipement et conservation du patrimoine bâti général	330 800 €
<b>322</b>	Equipement et conservation du patrimoine culturel	178 000 €
<b>330</b>	Etudes	130 000 €
<b>310</b>	Enseignement	126 000 €
<b>364</b>	Eclairage public	109 000 €
<b>303</b>	Véhicules	103 000 €
<b>361</b>	Démolitions, réhabilitation du cadre urbain	76 000 €
<b>301</b>	Renouvellement logiciel et matériel informatique	71 200 €
<b>372</b>	Tourisme - Commerces	51 000 €
<b>302</b>	Equipement matériel et outillage des services	50 000 €
<b>321</b>	Equipement et conservation des installations sportives	35 000 €
<b>TOTAL</b>		<b>2 286 000 €</b>



## HISTORIQUE DES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT

### En 10 ans se sont :

31,4 millions d'euros qui ont été investis sur la Commune.

### Dont :

15,6 millions sur la voirie, la réhabilitation du cadre de vie urbain

10 millions sur les bâtiments (sportifs, culturels, scolaires...)

3 millions sur les engins et matériels des services

2,8 millions sur l'éclairage public et le tourisme

## BP 2024 EXEMPLES D'OPÉRATIONS D'ÉQUIPEMENT

<b>362</b>	<b>Plan trottoirs (Rue des Chapentiers...)</b>	<b>210 000 €</b>
	Signalisation, signalétique, mobilier urbain, adressage	95 000 €
	Plan pluvial urbain (Hautpoul, Roquerlan, La Calmilhe..)	75 000 €
	Plan voirie (La Calmilhe, réunion de quartiers...)	60 000 €
	Murs parking de la Resse	45 000 €
	Traversées de chaussées et soutènements (Rue M Trocmé...)	40 000 €
	Goudronnage (Les Bousquets...)	30 000 €
<b>320</b>	<b>Immeuble CHAMAYON 15 place Gambetta réfection local commercial</b>	<b>102 200 €</b>
	Contrat de Performance Energetique CPE : versement P3	62 000 €
	Local de Police (phasage 2 ans)	50 000 €
	Immeuble CTM remplacement portail bois	30 000 €
	Réfection installations de chauffage (pannes...)	21 000 €
	MJC : salle de danse, réfection du plafond	14 000 €
	Immeuble des Associations : serrures électroniques	13 800 €
	Hôtel de Ville : finitions banques d'accueil	11 100 €
<b>322</b>	<b>Cimetière des Lombards : relevage et module de 9 cases cinéraires</b>	<b>50 000 €</b>
	Eglise Notre DAME : toiture versant rue des Frères	40 000 €
	Eglise Saint Sauveur : chapelle St Marc et ABSIDE 5 toiles marouflées	38 000 €
	Temple neuf : traitement des infiltrations	20 000 €
	Eglise St Pierre des plôts : rénovation des WC, diverses réparations	20 000 €
<b>330</b>	<b>Evaluation environnementale terrains à construire</b>	<b>70 000 €</b>
	Etude de faisabilité regroupement scolaire	45 000 €
	Chauves souris : suivi des mesures compensatoires NATURALIA	10 000 €
<b>310</b>	<b>Ecoles : renouvellement école numérique (30 pc)</b>	<b>28 700 €</b>
	Ecole Gravas Meyer : pose de grilles de défense fenêtres rue des Cordes	25 000 €
	Projets écoles Fonds d'innovation pédagogique (République et Lauze)	23 000 €
	Ecole de la République : zinguerie et reprise sol cours sol souple	12 000 €
	Ecole des Bausses : tobogam aires de jeux et brûleur chaudière	17 300 €
	Ecole de Labrespy : mise en place de caméra école primaire	2 000 €
<b>364</b>	<b>Achat d'ampoule d'éclairage public LED</b>	<b>70 000 €</b>
	Motifs de Noël : Motifs des Hameaux	10 000 €
	Mise en conformité réseaux communs ENEDIS	10 000 €
<b>303</b>	<b>Tondeuse reconditionnée stades</b>	<b>65 000 €</b>
	Remplacement GOUPIL électrique des stades	35 000 €
	Remplacement chenilles mini pelle JCB	3 000 €
<b>361</b>	<b>Place de la LAUZE : reprise placette</b>	<b>20 000 €</b>
	Espaces verts et fontaines	20 000 €
	Révision PLU	15 000 €

**1.2) Le remboursement des emprunts, les dépôts et cautionnement chapitre 16**

Le remboursement du capital de la dette est provisionné à hauteur de **510 000€**.

Comme en fonctionnement, le chapitre des « dépenses imprévues » d'investissement n'existe plus en nomenclature M57.

**1.3) Les autres immobilisations financières chapitre 27**

Une enveloppe de **85 000 €** est provisionnée au titre des remboursements des acquisitions effectuées via l'Etablissement Public Foncier Castres-Mazamet (dépôt rue Galibert PONS, immeuble 9 place Olombel, parc du Pigné et les parcelles de terrains du secteur de la TRILLE).

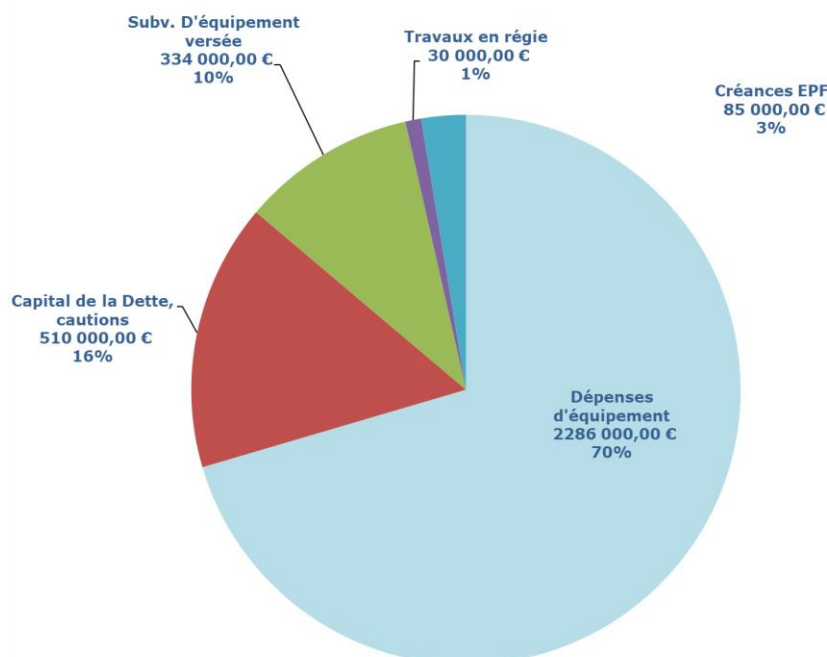
**1.4) Les subventions d'équipement chapitre 204**

Les prévisions d'attribution de subventions d'équipement représentent une somme globale de **334 000€** détaillée ci-après :

Aide à la restauration des façades	50 000,00 €
Aide à la restauration façades quai de l'Arnette	50 000,00 €
Enfouissement des réseaux électriques du SDET (travaux place Gambetta)	80 000,00 €
Aides pour la défenses contre les intrusions	5 000,00 €
Aides pour les installations de vidéoprotection	2 000,00 €
Versement de la Ville à la CACM pour la construction des Aires Couvertes	110 000,00 €
Subvention d'équipement pour l'achat de 2 tentes intercommunales	2 000,00 €
Aides pour le mobilier des cafetiers, restaurateurs et autres commerces	5 000,00 €
Versement à Tarn Habitat pour une étude sur la réhabilitation du quartier J. d'Arc	30 000,00 €

**1.5) Les travaux en régie**

Une enveloppe de 30 000 € est prévue pour financer d'éventuels travaux structurants réalisés par nos agents en régie.



**Total des dépenses d'investissement = 3 245 000 €**

## **2/ Les Recettes d'Investissement**

### **Chapitres 13**

Les subventions (D.E.T.R) et amendes de police attendues sont inscrites au budget pour un montant de **85 000 €**.

### **Chapitre 024**

En raison des biens communaux dont la vente est sur le point d'aboutir, les cessions sont estimées à une enveloppe plus importante qu'habituellement soit **100 000€**.

### **Chapitre 10**

Le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (F.C.T.V.A.) est valorisé à **500 000€** (16,404% des dépenses d'investissement éligibles exercice 2022) ainsi que la Taxe d'Aménagement (T.A.) pour **15 000€**.

**Total des recettes d'investissement : 700 000 €**

**Il reste donc de 2 545 000 € à financer**

**Afin d'équilibrer la section d'investissement, il est prévu un autofinancement à hauteur de 2 145 000 € et un emprunt de 400 000 €.**

# Le Budget Principal 2024

## La section de Fonctionnement

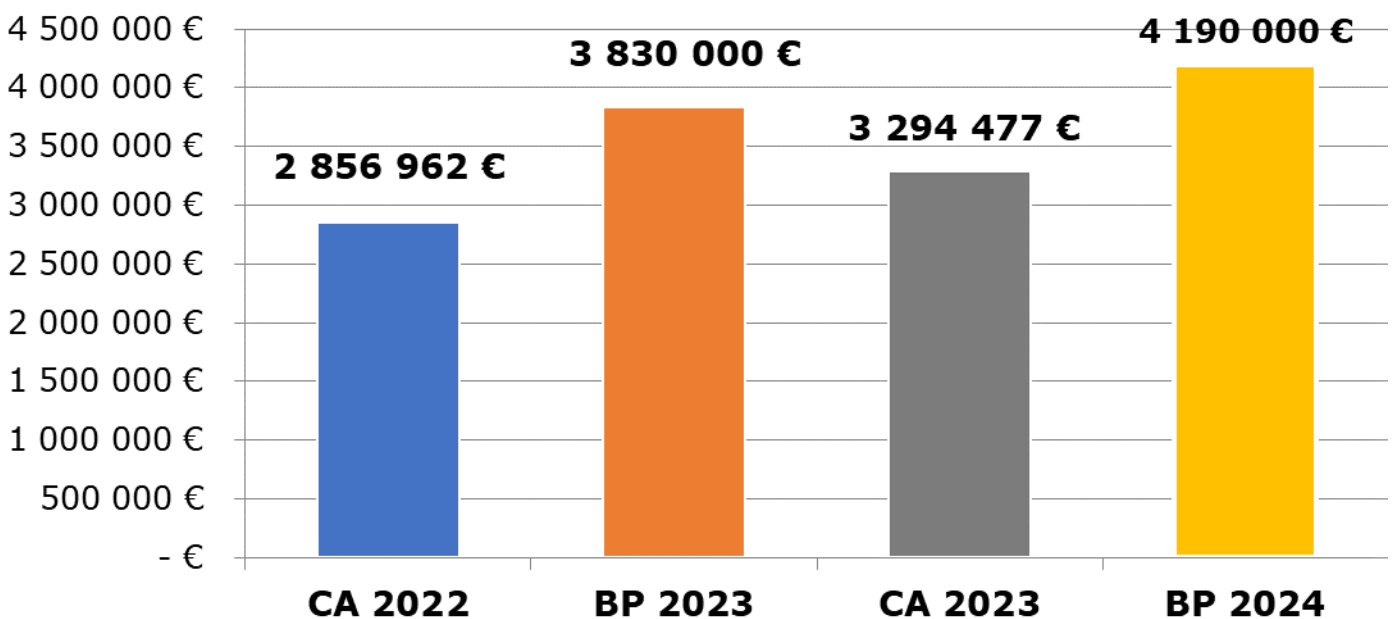
### 3/ Les Prévisions de Dépenses de Fonctionnement 14 120 000€

#### 3.1) Les charges à caractère général (chapitre 011)

Les dépenses prévisionnelles sont estimées à **4 190 000 €** soit 30% des dépenses totales prévisionnelles de la section de fonctionnement.

Les principales charges sont les dépenses d'énergie (1 244 000€) les « *fournitures de petit équipement* » (380 000€), les « *contrats de prestations de service* » (375 000€), les « *fêtes et cérémonies* » (220 000€), les consommations d'Eau/Assainissement (154 400€), les « *contrats de maintenance* » (237 000€) et les « *taxes foncières* » payées par la Commune (130 000€).

La variation à la hausse la plus importante à partir de 2023 étant celle des fluides (eau, gaz et électricité).



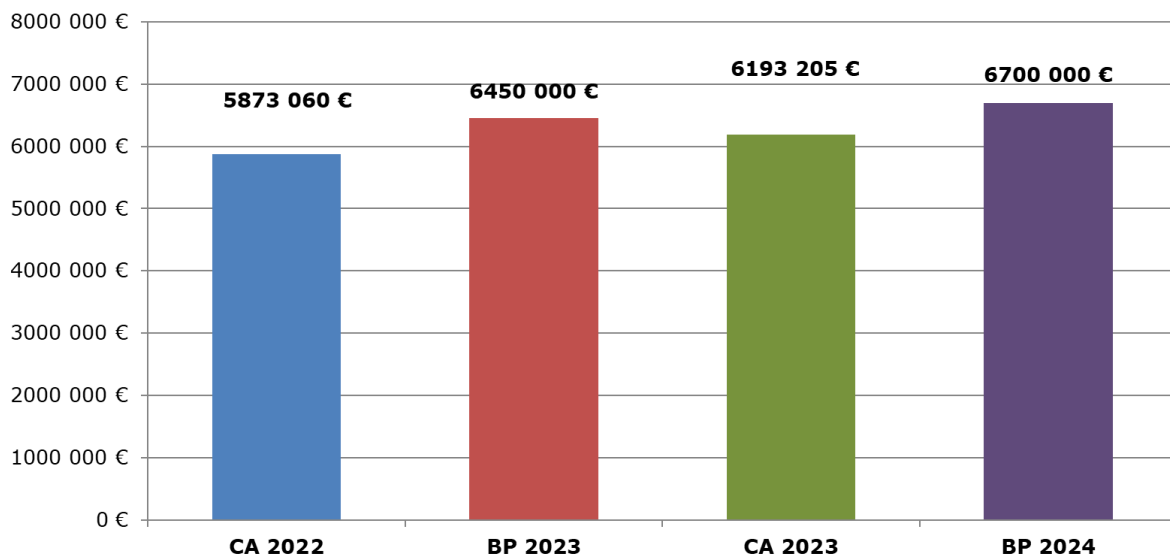
#### 3.2) Le montant prévisionnel des charges de personnel (chapitre 012)

Avec **6 700 000€** ce chapitre représente 48 % des dépenses totales prévisionnelles de la section de fonctionnement.



## Ce chapitre tient compte des éléments suivants :

- du Glissement Vieillesse Technicité 2023 en année pleine et de 2024, estimé à environ + 40 000 €
- de la hausse au 1<sup>er</sup> janvier 2024 du SMIC + 1,13%,
- de l'estimation (+1,5%) de la hausse de la valeur du point pour suivre en partie l'inflation montant estimé à + 85 000 €.
- de la mise en œuvre des 5 points d'indice majorés attribués à tous les agents au 1<sup>er</sup> janvier 2024 soit environ + 60 000 €.
- de 8 agents placés en disponibilité,
- de 16 agents exerçant à temps partiel,
- de l'évolution des taux de cotisation (Le taux accident de travail diminue de 2,32% à 1,52%. L'économie évaluée pour l'année à 18 000 €. Le taux de contribution patronale à la CNRACL progresse de 30,65% à 31,65% et est en partie compensé par la baisse du taux URSSAF de contribution maladie de 9,88% à 8,88%.)
- de la mise en œuvre de la prime sur le pouvoir d'achat exceptionnelle PPAE soit environ + 32 000€,
- de la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel RIFSEEP,
- des variations évaluées : le niveau de recrutement des agents qui vont notamment remplacer les agents absents pour maladie ou partis en retraite (récupération de l'ancienneté, mutations, recrutement CDD...), des nominations suite à la réussite de concours, de l'estimation du nombre d'heures supplémentaires, de la modification du régime indemnitaire ...



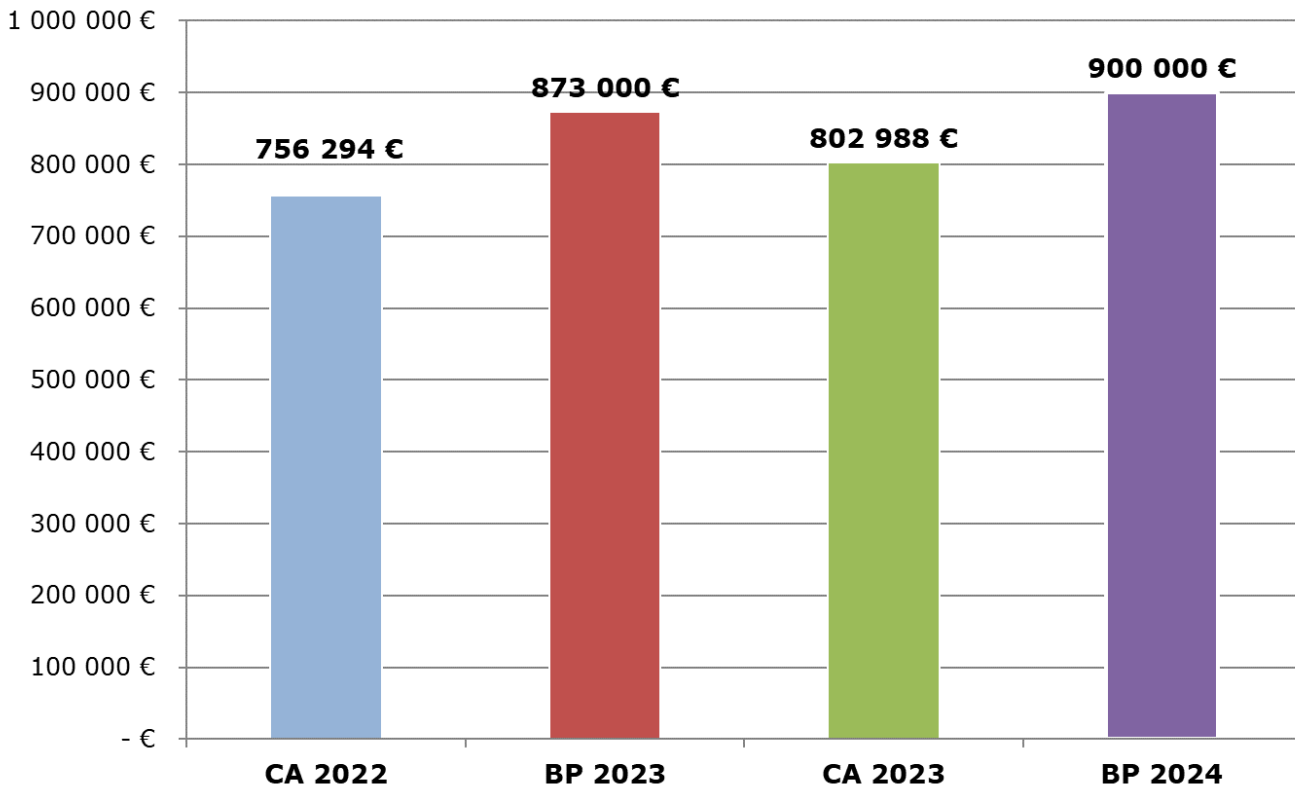
### **3.3) Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)**

Ce chapitre regroupe :

- Les indemnités des élus (177 000 €)
- Les contributions obligatoires (136 000 € : Ecoles, FOL, SDET, GIP, CCAS ...).

- Les subventions aux commerces et aux associations (548 500 €).
- Les admissions en non-valeur et créances éteintes (14 000 €).
- Les droits d'utilisation de l'informatique en nuage (24 500 €).

Les charges de gestion courante sont estimées cette année à **900 000 €**. Elles représentent 6 % des dépenses totales prévisionnelles de la section de fonctionnement.



Huit associations ont une subvention supérieure ou égale à 23 000€, conformément à la réglementation, elles font l'objet de conventions spécifiques.

L'enveloppe spécifique pour l'aide à l'installation des commerces représente une somme de 33 400 € dont une partie a déjà été attribuée par délibérations au titre de l'exercice 2023.

### **3.4) Les dépenses imprévues chapitre 022 et les charges exceptionnelles (chapitre 67)**

Compte tenu de l'application de la nomenclature M57 les chapitres suivants n'existent plus :

- Le chapitre 022 « dépenses imprévues ».
- Le chapitre 67 « charges exceptionnelles ».

Reste la prévision d'une somme de **10 000 €** à l'article 673, au titre des éventuelles annulations de recettes concernant les exercices antérieurs.

### 3.5) Les dotations aux provisions

Le retard de paiement fait porter un risque sur le recouvrement de la créance.

Il se traduit comptablement par la constatation d'une provision pour dépréciation des comptes de tiers ce qui contribue à donner une image fidèle et sincère du patrimoine et du résultat de la collectivité.

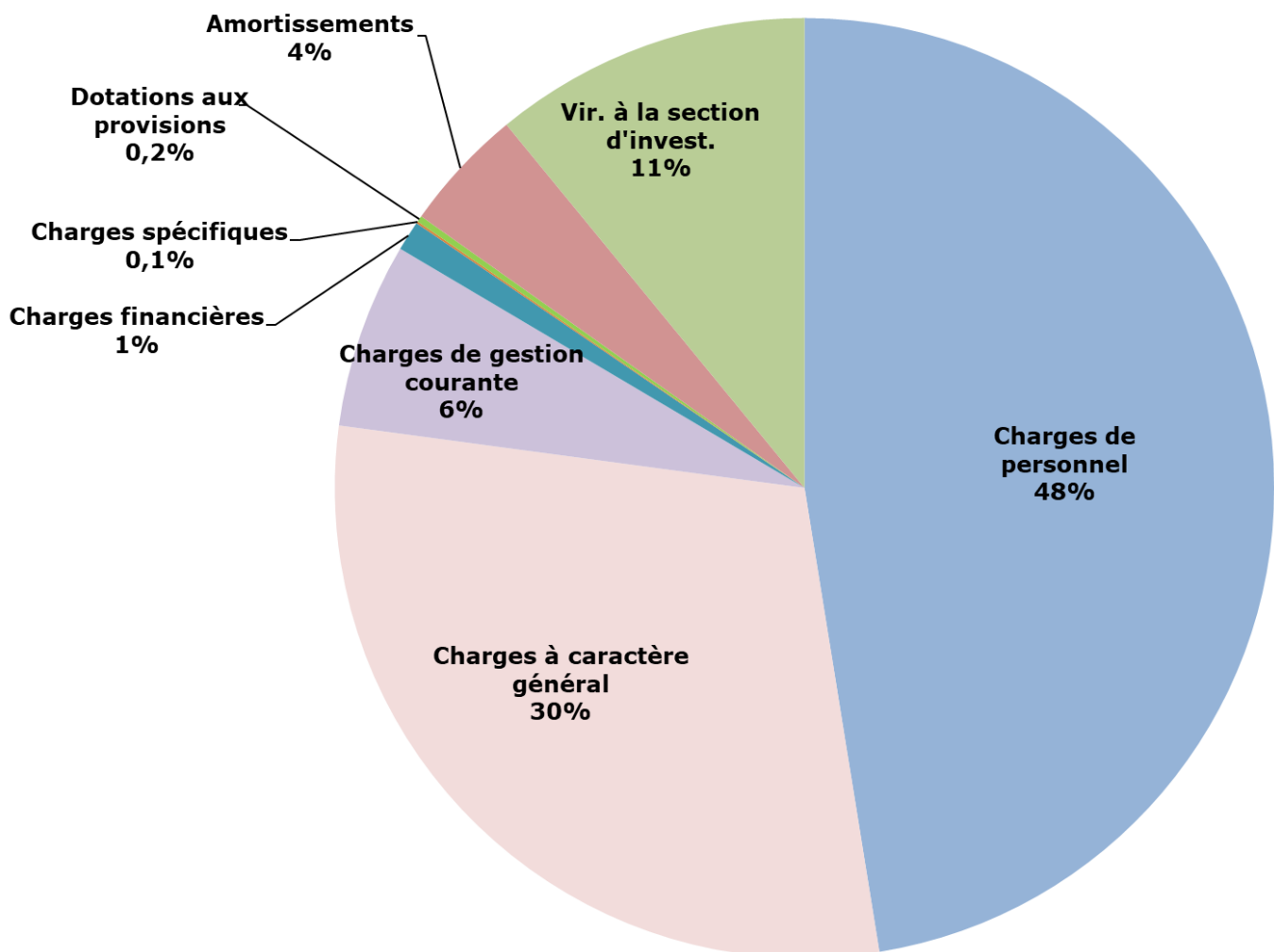
Le Conseiller aux Décideurs Locaux (CDL) nous a préconisés de prévoir les crédits nécessaires pour constituer une provision au chapitre 68 d'un montant estimé à **30 000 €**.

### 3.) Le virement à la section d'investissement

Afin de financer les investissements, il est effectué deux virements depuis la section de fonctionnement :

- Un virement obligatoire au titre des Amortissements pour **600 000 €**.
- Un virement, pour compléter l'autofinancement obligatoire et diminuer les sommes à emprunter, prévu en 2024 à hauteur de **1 545 000 €**.

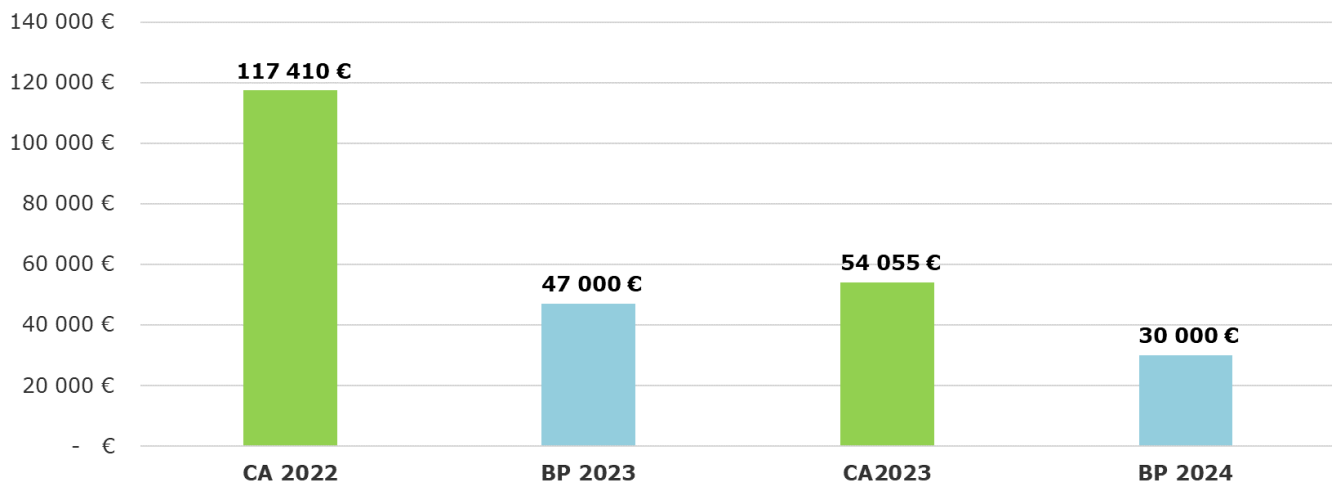
### RÉSUMÉ des dépenses de Fonctionnement



## 4/ Les Recettes de Fonctionnement

### 4.1) Les atténuations de charges (chapitre 013)

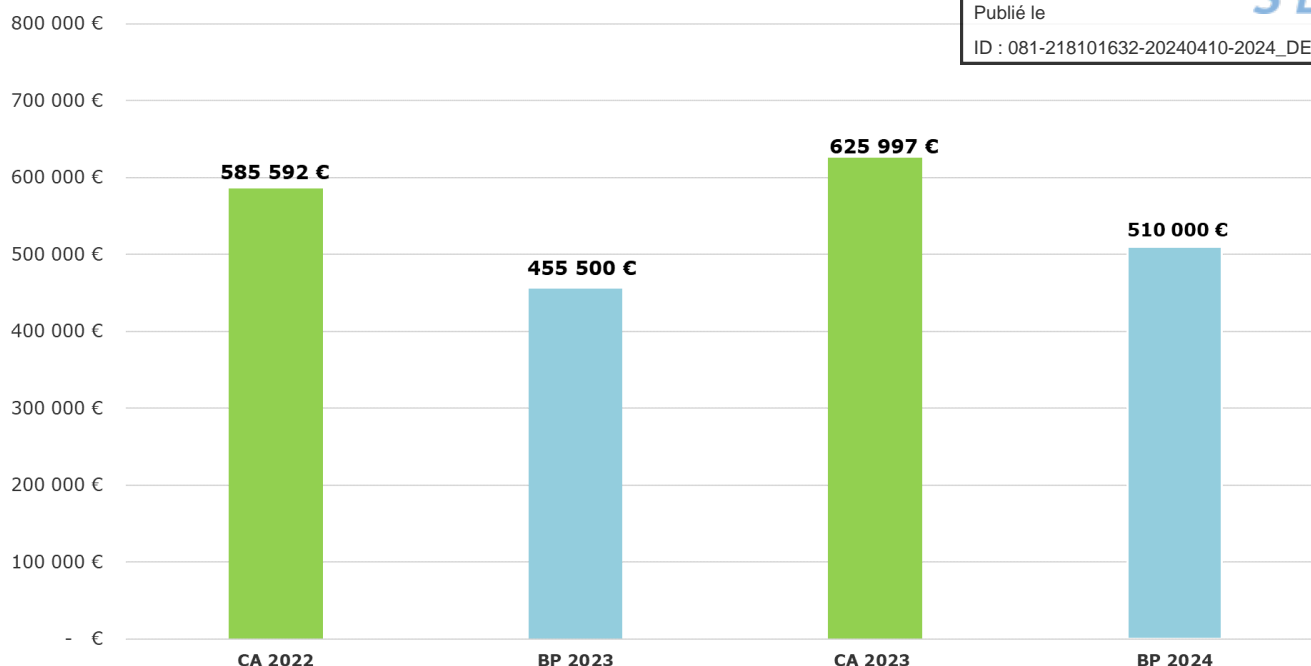
Elles sont estimées à **30 000 €** et correspondent principalement aux remboursements des indemnités journalières des agents du régime général placés en maladie (la Ville n'ayant plus d'agent employé sous couvert de contrat aidé). S'y rajoute également le remboursement par le Centre de Gestion du Tarn des heures de décharges d'activités syndicales (DAS) octroyées aux agents de la Ville.



### 4.2) Les produits des services (chapitre 70)

Évalués à **510 000 €** ces produits correspondent principalement aux recettes suivantes :

- Les concessions dans les cimetières (8 000 €),
- Les droits de stationnement et location de la voie publique (Terrasses, chantiers, kiosque... 20 000 €),
- Les redevances d'occupation du domaine public par les réseaux d'énergie ou de téléphonie (INFRACOS, ENEDIS, ONTOWER, GRDF, SCUM...15 000 €),
- Les autres redevances et recettes diverses (les recettes de la régie des fourrières, la redevance pour frais de gestion versée par la SCUM, la redevance d'Orange pour l'emprise de son réseau sur notre territoire... soit 38 500 €),
- La redevance d'occupation de l'aire de camping-car versée par "camping-car Park" (14 000 €).
- Les redevances des services :
  - la facturation des études et des repas de la restauration scolaire (97 000 €),
  - la facturation des usagers des Centres Multi Accueil (115 000 €),
  - l'encaissements des droits des services à caractère sportif et de loisirs (34 300 €),
  - la perception des droits d'entrées au Musée (11 000 €),
- Le remboursement des frais de gestion pour l'instruction du droit des sols (80 000 €).
- Le montant de la location de la balayeuse à la Ville d'Aussillon (22 000 €),
- Les encaissements concernant la régie publicitaire du Magazine Municipal (17 000 €)
- Le remboursement par 15 communes des charges de fonctionnement de la Maison de la Justice et des Droits MJD (8 000 €),
- ... / ...



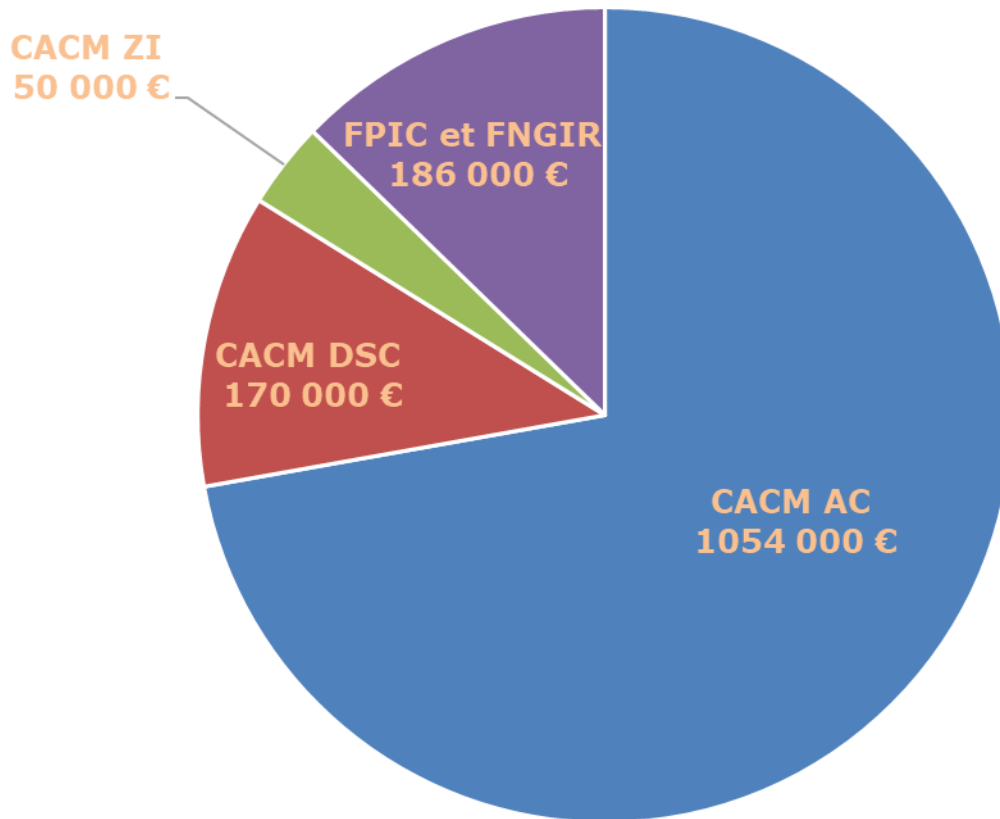
#### **4.3) Les impôts et taxes (chapitre 73) : 1 460 000 €**

##### **Les reversements de la Communauté d'Agglomération 1 274 000 € :**

- L'Attribution de Compensation : 1 054 000 € sans nouveau transfert elle est identique à celle de 2023.
- La Dotation de Solidarité Communautaire : Au regard de ses ressources la CACM envisage de pouvoir maintenir une somme identique à celle versée en 2023 soit 305 000€. Cependant elle ne délibèrera qu'au cours du dernier trimestre de 2024 pour attribuer les sommes définitives à chaque Commune. Par prudence un montant identique à celui perçu en 2022 (170 000 €) est inscrit au budget 2024.
- Le reversement de fiscalité pour l'entretien des Zones Industrielles est estimé à 50 000 €.

**Le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC)** est prélevé aux Communes et Intercommunalités les mieux dotés en recettes fiscales pour être réparti sur tout le territoire national. La Ville de Mazamet devrait percevoir une somme de **185 000 €**.

**Le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR)** est un mécanisme d'équilibrage des recettes fiscales des collectivités territoriales et de leurs groupements institués après la suppression de la taxe professionnelle en 2010. La Ville de Mazamet perçoit chaque année **1 074 €** à ce titre.



#### **4.4) Les dotations et participations (chapitre 74) : 2 700 000 €**

##### **A/ Les DGF 2 090 000 €**

**La Dotation Globale de Fonctionnement** : estimée à **1 380 000 €**

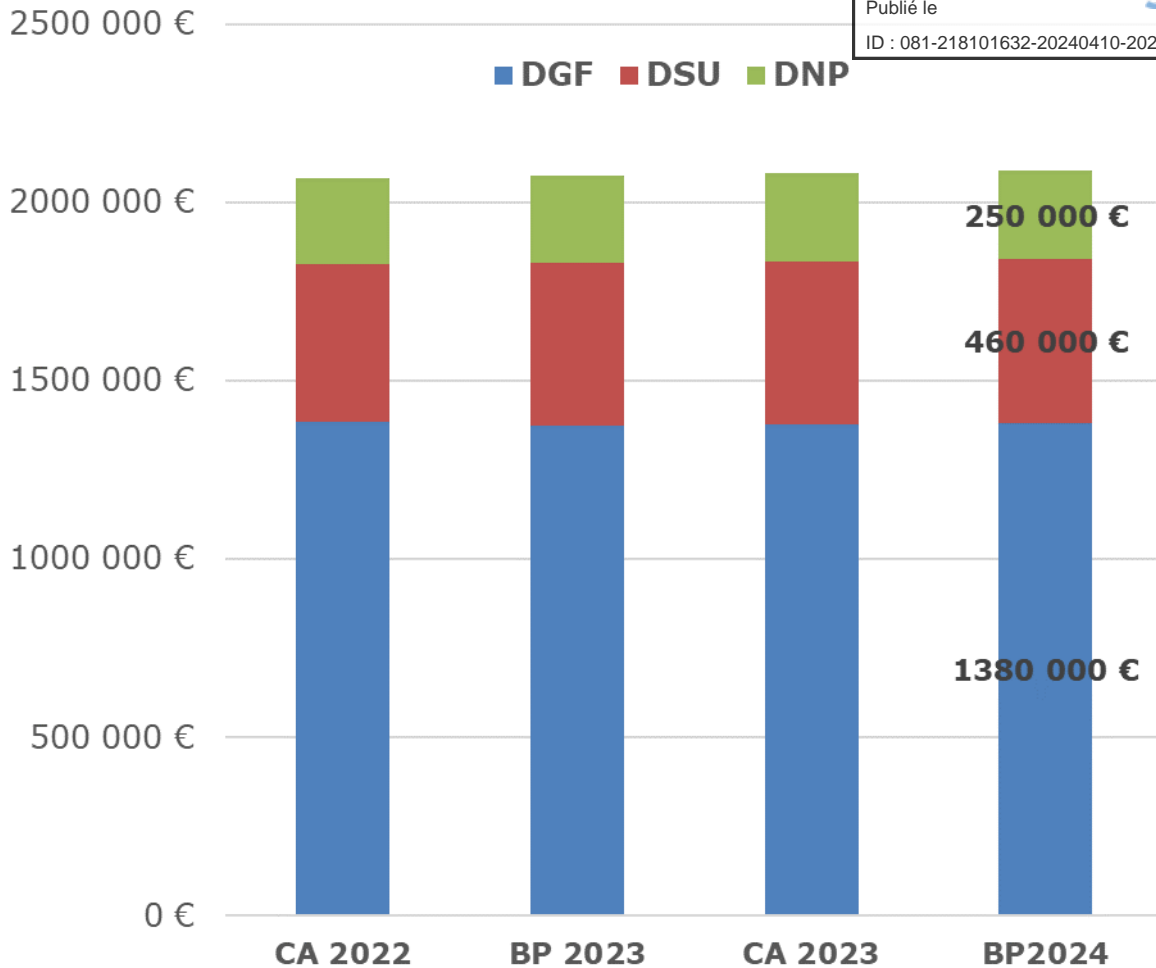
##### **La Dotation de Solidarité Urbaine : 460 000 €**

La DSU a pour objet d'aider les communes urbaines de plus de 5 000 habitants confrontées à une insuffisance de leurs ressources et supportant des charges élevées, afin d'améliorer les conditions de vie de leur territoire.

Chaque année un calcul est effectué par l'Etat pour classer les communes afin de déterminer les communes éligibles à la DSU. En 2023 la Ville de Mazamet était classée au 404<sup>ème</sup> rang (407<sup>ème</sup> en 2022) (dernier rang éligible 855<sup>ème</sup> rang).

##### **La Dotation Nationale de Péréquation : 250 000 €**

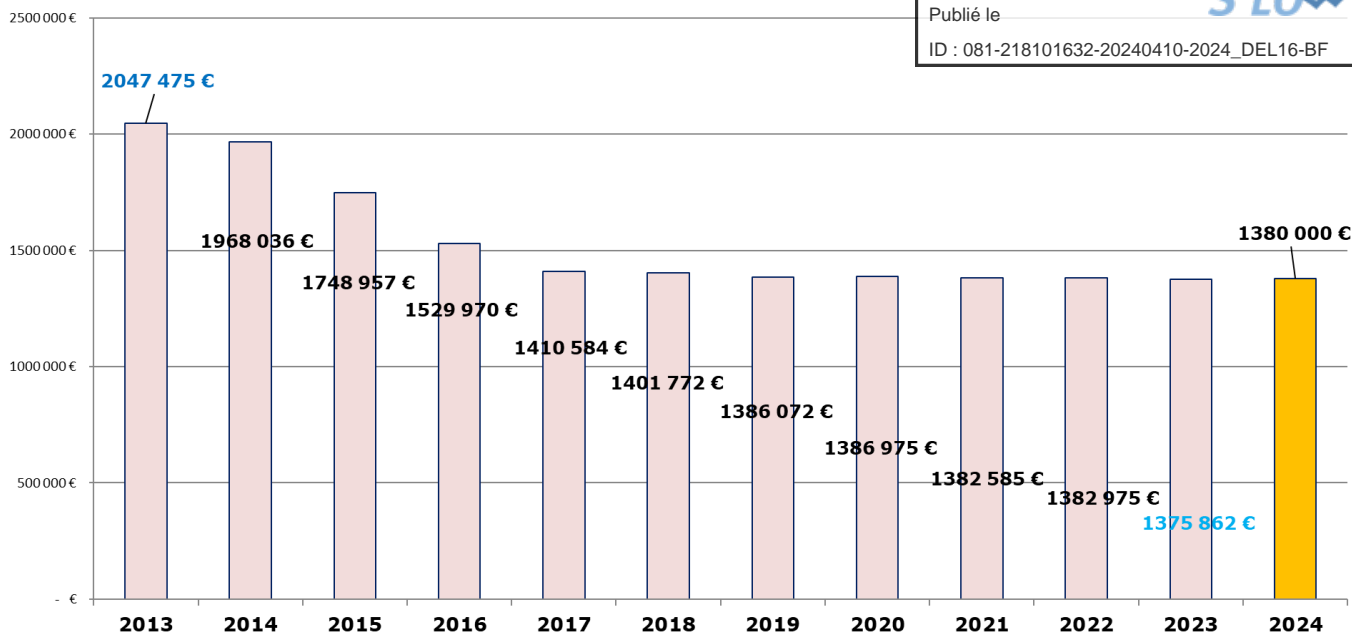
La DNP a pour objectif d'assurer la péréquation de la richesse fiscale entre les communes. Elle permet de corriger les insuffisances de potentiel financier et les faiblesses des bases d'imposition sur les entreprises.



**B/ RAPPEL : 10 ans de perte de DGF**

Au lendemain des élections municipales de 2014 et pour la première fois depuis sa création le 3 janvier 1979, le montant de la Dotation Globale de Fonctionnement versée aux Communes a diminué en 2014, en 2015, en 2016 et en 2017.

**Soit, pour la Ville de Mazamet, en 10 ans, une perte cumulée de plus de 6 millions d'euros, au titre du redressement des Finances Publiques.**



### **C/ Les autres dotations 610 000 €**

#### **Les Compensations : 222 500 €**

Des allocations compensatrices sont également reversées à la commune pour corriger les exonérations de Taxes Foncières décidées par l'Etat (exonérations concernant les personnes de conditions modestes 13 000 €, l'exonération des logements sociaux 3 000 €, la division par 2 des bases d'imposition des locaux industriels 205 000 €).

#### **Les autres participations diverses : 384 500 €**

- Le FCTVA pour les travaux d'entretien sur les réseaux divers (entretien feux tricolores, éclairage public, faucardage, entretien des chemins, dépannage réseaux de chauffage...) pour 15 000 €.
- La participation de l'Etat pour la gestion des titres sécurisés, le remboursement des frais pour l'organisation du recensement et pour la délivrance des actes d'état civil pour 22 000 €.
- La participation de la CAF au fonctionnement des 2 Centres Multi Accueil pour 332 000 €.
- Le versement du Fonds National de Compensation du Supplément Familial pour 18 000 €.

#### **4.5) Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) : 150 000 €**

Ce chapitre enregistre les montants perçus au titre des baux et loyers des infrastructures communales (centrale hydroélectrique, installations sportives mises à disposition du SCM, Palais des Congrès, locaux à Hautpoul ...). Du fait du terme prématurés fin 2023 et début 2024 de certains baux, toujours sans preneur, le montant global des loyers est estimé à **124 400 €**.

Sont également inscrits pour 25 600 € : le remboursement des assurances et le reversement par l'office de tourisme de Castres-Mazamet de 50% du montant des locations de matériels pour l'accès à la via ferrata (10 000€). L'OT reversera 50% en 2024, puis 60% à partir de 2025.

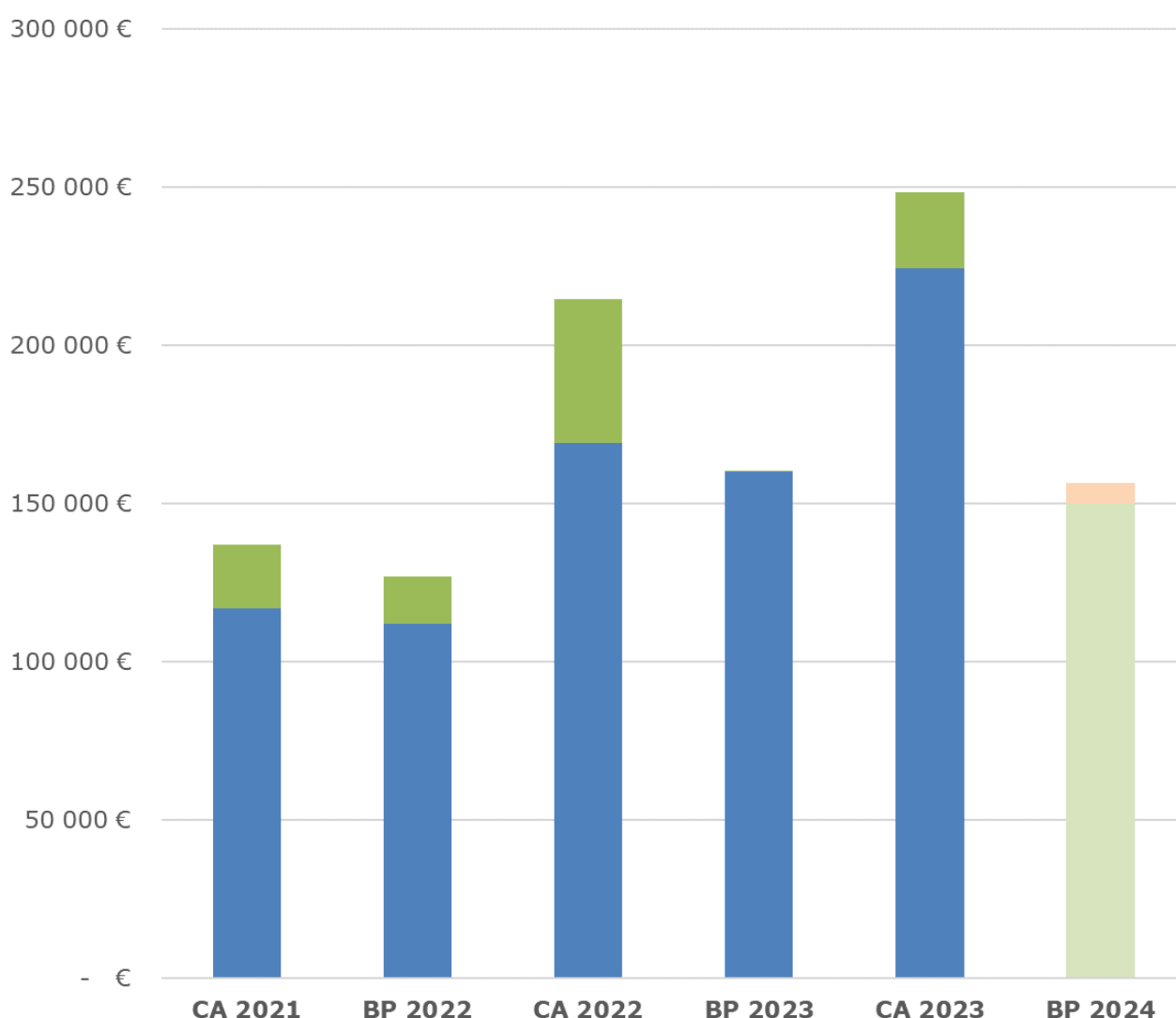


#### **4.6) Les produits financiers (chapitre 76) : 30 €.**

Une somme de 30 € est prévue au BP. Elle correspond au revenu des parts sociales du Crédit Agricole et de la Caisse d'Épargne.

#### **4.7) Les produits spécifiques (chapitre 77) : 6 555,69€**

Les produits spécifiques (mandats annulés sur exercices antérieurs) servent d'arrondi au niveau des prévisions des recettes de fonctionnement.



#### 4.8) L'excédent de fonctionnement reporté : 2 063 414,31 €

A l'issue des résultats du Compte Administratif 2023, exposés au Conseil Municipal le mercredi 20 mars 2024, une somme de **2 063 414,31€** a été inscrite au crédit du compte 002 « *excédent de fonctionnement reporté* ».

#### 4.9) La fiscalité locale (chapitre 731) :

*Ce chapitre « 731 fiscalité locale », permet d'isoler le montant attendu des recettes fiscales perçues par la Ville.*

Il contient :

- Les droits de mutation cette recette est très volatile c'est pourquoi il est inscrit une prévision de 220 000 €.
- La Taxe sur la Consommation Finale d'Électricité (TCFE) est estimée à 234 000 €.
- Les droits de place pour 15 500 €.
- Les taxes sur la publicité pour 500 €.

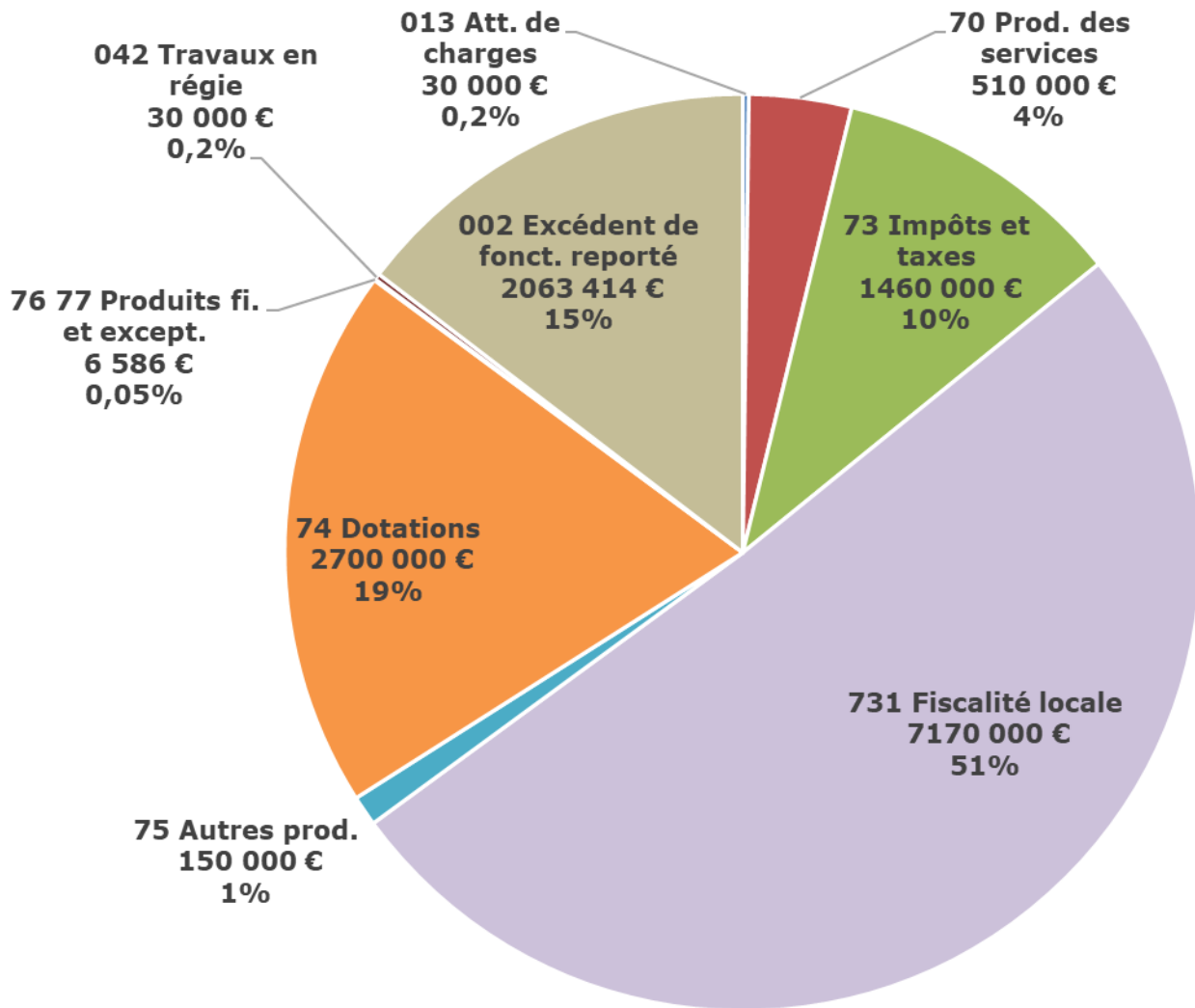
### A LA RECHERCHE DE L'ÉQUILIBRE

**A ce stade, les dépenses de Fonctionnement sont estimées à : 14 120 000 €**  
**Les recettes de Fonctionnement ci-dessus détaillées sont estimées à : 7 420 000 €**

Les impôts directs locaux (Taxes de Foncier Bâti, Foncier Non Bâti et d'Habitation), véritable variable d'équilibre doivent donc faire ressortir au minimum une recette de **6 700 000 €**.

Libellé	Taux de référence votés à l'identique de 2008 à 2023	Bases prévisionnelles 2024	Bases 2024 x Taux historiques = Produits obtenus	Taux votés en 2024	Produits 2024 attendus
TFB	57,68%	13 299 000 €	7 670 863 €	62,29%	8 283 947 €
TFNB	79,20%	88 800 €	70 330 €	85,54%	75 960 €
TH	13,35%	1 994 400 €	266 252 €	14,42%	287 592 €
<b>TOTAUX</b>			<b>8 007 445 €</b>		<b>8 647 499 €</b>
<b>Effet du coefficient correcteur</b>			<b>-1 929 798 €</b>		<b>-1 929 798 €</b>
<b>Recette attendue pour 2024</b>			<b>6 077 647 €</b>		<b>6 717 701 €</b>

**Compte tenu des bases prévisionnelles annoncées par les services fiscaux, afin d'atteindre l'équilibre en 2024 et pour la première fois depuis 16 ans les taux votés doivent subir une variation (+ 8%).**



### RÉSUMÉ des recettes de Fonctionnement

**BP 2024 INVESTISSEMENT VOLET CPE****Le décret tertiaire et les économies d'énergies imposées**

La loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 dite « ELAN », a institué une obligation d'action de réduction de 40% d'ici 2030, 50% d'ici 2040, et 60% d'ici 2050 de la consommation énergétique finale des bâtiments existants à usage tertiaire de plus de 1000 m<sup>2</sup>.

Afin de souscrire à ces engagements, la ville a mandaté une assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'établissement d'un contrat global de performance énergétique (CPE).

A l'issue de la prestation d'AMO une sélection de 19 bâtiments a été retenue afin d'obtenir un maximum d'économies d'énergies.

Après consultation des entreprises, le marché global de performance énergétique a été attribué au seul postulant la société DALKIA.

Libellé	Cible de référence calculée PCI Annuel	Investissement € HT	Gain MWh	Gain %	Référence finale MWh
Tennis de la Chevalière	67	59 715 €	37	-55,10%	30
Ecole de Négrin	82	298 091 €	69	-83,50%	14
Centre Multi accueil Jeanne MAZEL	173	228 305 €	93	-54,00%	80
Stade de la Chevalière	64	176 430 €	10	-15,60%	54
Ecole des Bausses	233	493 679 €	187	-80,20%	46
Ecole de la Lauze	161	272 418 €	83	-51,60%	78
Ecole de la République	170	312 585 €	85	-50,30%	84
Centre Technique Municipal	556	1 718 185 €	448	-80,50%	108
Maison des Jeunes et de la Culture	107	73 756 €	31	-28,70%	77
Hôtel de Ville	145	26 788 €	31	-21,60%	114
Immeuble Fuzier	124	154 204 €	83	-66,70%	41
Ecole du Gravas	180	110 826 €	55	-30,40%	125
Ecole maternelle de Labrespy	20	134 629 €	11	-55,10%	9
Maison du bois et du jouet	61	33 084 €	19	-31,10%	42
Immeuble Bardy	112	10 365 €	19	-16,80%	93
Palais des Congrès	218	14 962 €	72	-32,80%	147
Ecole primaire de Labrespy	15	1 887 €	2	-16,30%	13
La Halle couverte	63	7 434 €	13	-20,30%	50
Ferme de la Lauze	74	9 696 €	4	-5,00%	70
<b>Total</b>	<b>2627</b>	<b>4 137 037 €</b>	<b>1351</b>	<b>-51,44%</b>	<b>1276</b>

Cette société propose en synthèse un programme d'investissement de 4,137 millions d'euros hors taxes afin de réaliser des travaux de rénovation, d'isolation, le déploiement de couverture photovoltaïque et la gestion technique centralisée à distance.

Ces investissements permettront à terme de réaliser une économie d'énergie estimée à 51,44 % sur ces 19 sites.

**INVESTISSEMENT**  
**Contrat de Performance Énergique CPE**  
**Travaux d'équipement sur 19 bâtiments**

**BP 2024**

<b>DEPENSES</b>			
<b>Libellé</b>	<b>Chapitre</b>	<b>Imputation</b>	<b>Montant</b>
Dépense d'ordre d'équipement	041 Opération d'ordre patrimoniale	2313.7581	1 600 000,00 €
Avance dépense d'équipement réelle	320 Patrimoine Bâti Général	238-320.7581	1 600 000,00 €
Dépense d'équipement réelle	320 Patrimoine Bâti Général	2313-320.7581	3 400 000,00 €
<b>TOTAL</b>			<b>6 600 000,00 €</b>

<b>RECETTES</b>			
<b>Libellé</b>	<b>Chapitre</b>	<b>Imputation</b>	<b>Montant</b>
Recette d'ordre d'équipement	041 Opération d'ordre patrimoniale	238.7581	1 600 000,00 €
Emprunt banque des territoires	16 Emprunts et dettes assimilées	1641.01	2 800 000,00 €
Subvention Etat Fonds Vert	13 Subventions d'investissement	1321123.7581	1 000 000,00 €
Subvention Etat DSIL	13 Subventions d'investissement	1321124.7581	800 000,00 €
Subvention Région	13 Subventions d'investissement	1322107.7581	200 000,00 €
Subvention CACM	13 Subventions d'investissement	13251116.7581	200 000,00 €
<b>TOTAL</b>			<b>6 600 000,00 €</b>

## LE BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT SECTEUR EST - LA CLAUZE

### BP 2024 - Lotissements SECTEUR EST - La CLAUZE

SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES	DEPENSES
Achat terrains à aménager		136 000 €
Achats d'études, prestations de services (dont MO)		163 000 €
Charges diverses de gestion courantes		1 000 €
Variation des stocks de terrains aménagés		600 000 €
<b>TOTAL</b>		<b>900 000 €</b>

Ventes de terrains aménagés	299 000 €	
Produits divers de gestion courante	1 000 €	
Variation des stocks de terrains aménagés	600 000 €	
<b>TOTAL</b>	<b>900 000 €</b>	

Avec les écritures de stock, ce budget est équilibré en fonctionnement à un montant de **900 000 €**.  
En investissement seules sont retracées les écritures de stock et le solde d'exécution pour un montant global de **970 000 €**.

LOTISSEMENT SECTEUR EST - LA CLAUZE	RECETTES	DEPENSES
Montants cumulés des travaux payés de 2007 à 2023 inclus		1 845 101,37 €
Montants cumulés des recettes de 2009 à 2022 inclus	1 475 134,22 €	
<b>TOTAL</b>	<b>1 475 134,22 €</b>	<b>1 845 101,37 €</b>
<b>Résultat (déficit au 01/01/2024)</b>	<b>369 967,15 €</b>	

Compte tenu des cessions effectives et des travaux d'aménagement réalisés, un **déficit de 369 967 €** est à ce jour supporté par la trésorerie du Budget Principal.

- 4 lots de la 1<sup>ère</sup> tranche sur 25 lots (d'une superficie de 1 146 m<sup>2</sup> à 1 496 m<sup>2</sup>) sont toujours à la vente (21 lots ont été vendus),
- 8 lots de la tranche 2 sont disponibles sur 23 lots (d'une superficie de 797 m<sup>2</sup> à 1 163m<sup>2</sup>), (15 lots ont à ce jour été vendus).

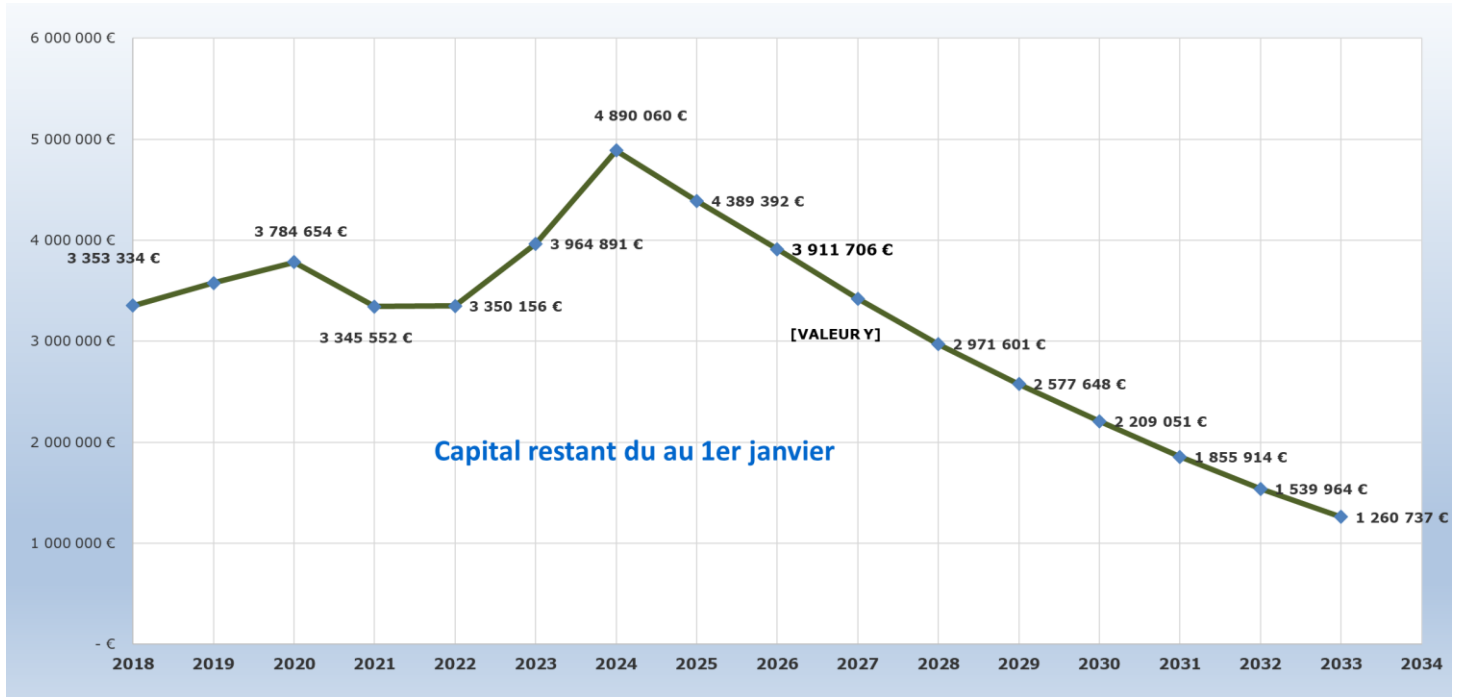
Le prix de vente des lots est de 45€ HT/m<sup>2</sup> conformément à la délibération du 29 mars 2012.

## ANNEXES

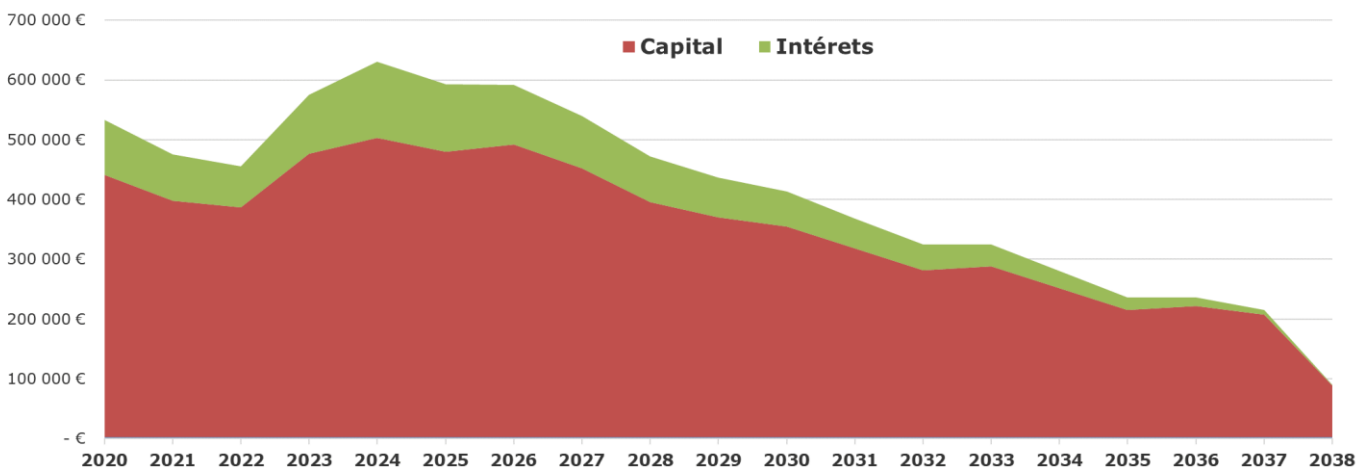
### LA DETTE ACTUELLE

#### La Dette du Budget Principal

La dette de ce budget est composée de 14 emprunts représentant un capital restant dû au 1<sup>er</sup> janvier 2024 de **4 890 060 €**.



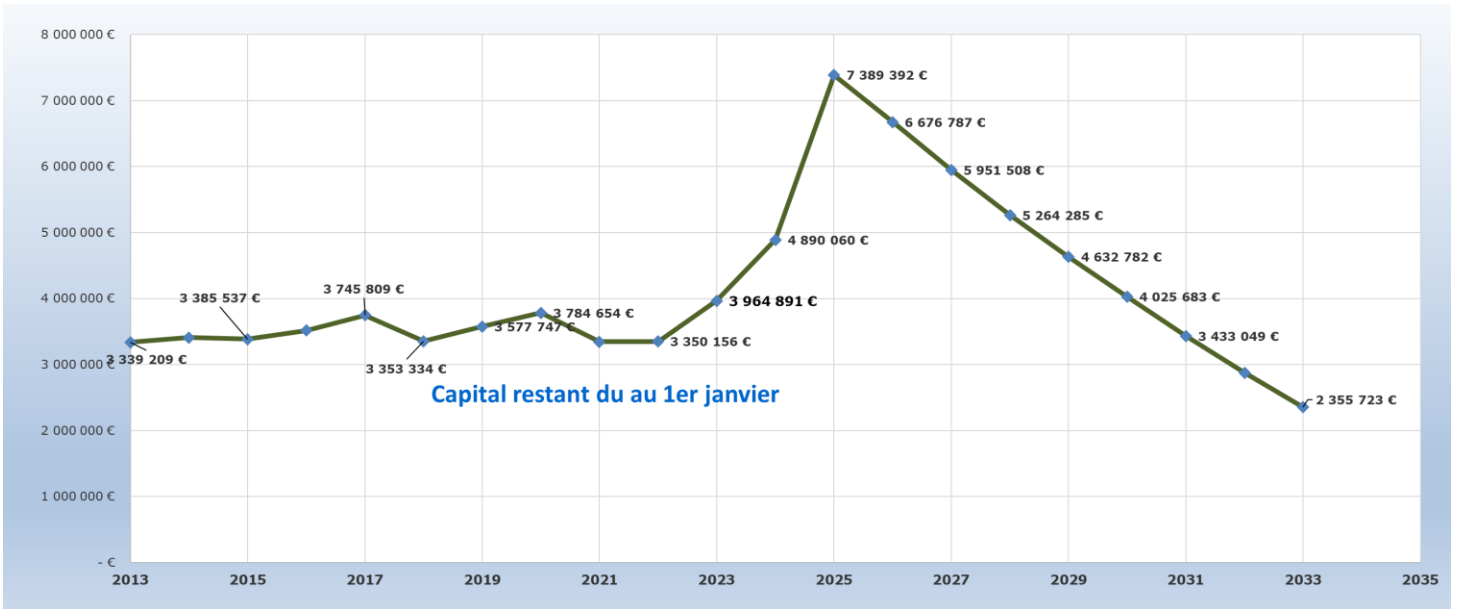
Tous les emprunts du budget principal sont à taux fixe (taux de 0,65 % à 4,95 %). Ils sont également tous classifiés « A-1 » selon la classification dite « Gissler » soit le risque le plus faible.



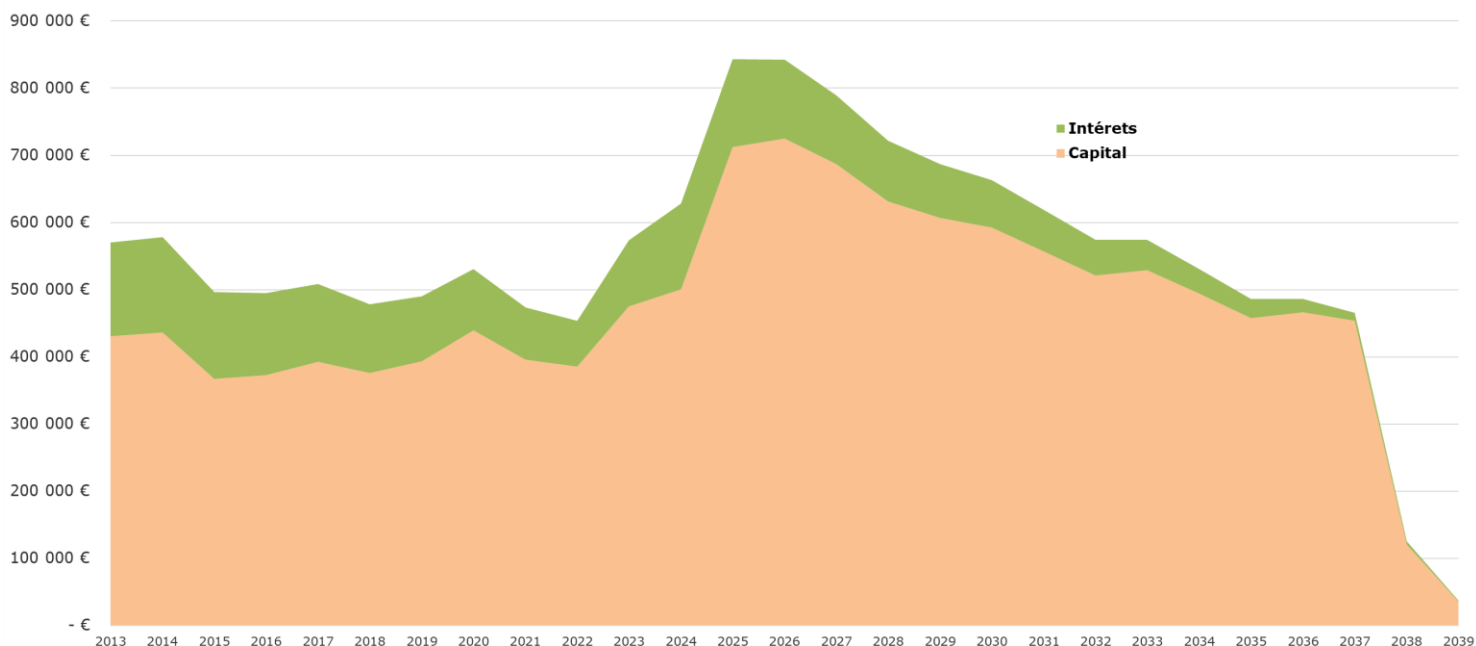
L'annuité exacte à régler pour l'exercice 2024 est de **628 559,90 € € dont 500 667,77€ de Capital et 127 892,13 € d'Intérêts.**

## PROJECTION DE LA DETTE AVEC LES NOUVEAUX EMPRUNTS (DONT LE VOLET CPE)

Projection du capital restant dû au 1<sup>er</sup> janvier 2025 avec un emprunt de **400 000 € à 4,30% sur 15 ans** et **2 800 000 € à 0% sur 13 ans (volet CPE)**.



Projection de l'annuité de dette avec un emprunt de **400 000 € à 4,30% sur 15 ans** et **2 800 000 € à 0% sur 13 ans (volet CPE)**.





**RÉSUMÉ BP 2024 - HORS VOLET CPE**

<b>LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT BP 2024</b>			<b>LES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT BP 2024</b>		
Charges à caractère général	Chapitre 011	4 190 000 €	Atténuations de charges	Chapitre 013	30 000 €
Charges de personnel	Chapitre 012	6 700 000 €	Prod. des services, du domaine	Chapitre 70	510 000 €
Atténuations de produits	Chapitre 014	0 €	Impôts et taxes	Chapitre 73	1 460 000 €
Charges de gestion courante	Chapitre 65	900 000 €	Fiscalité locale	Chapitre 731	7 170 000 €
			Dotations et participations	Chapitre 74	2 700 000 €
			Autres prod. de gestion courante	Chapitre 75	150 000 €
<b>DEPENSES DE GESTION DES SERVICES</b>		<b>11 790 000 €</b>	<b>RECETTES DE GESTION DES SERVICES</b>		<b>12 020 000 €</b>
Charges financières	Chapitre 66	145 000 €	Produits financiers	Chapitre 76	30 €
Charges spécifiques	Chapitre 67	10 000 €	Produits spécifiques	Chapitre 77	6 556 €
Dotations aux provisions	Chapitre 68	30 000 €			
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b>		<b>11 975 000 €</b>	<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>		<b>12 026 586 €</b>
Virement à la section d'investissement	Chapitre 023	1 545 000 €	Opérations d'ordre entre sections	Chapitre 042	30 000 €
Opérations d'ordre entre sections	Chapitre 042	600 000 €	Excédent de Fonctionnement reporté	Chapitre 002	2 063 414 €
<b>TOTAL</b>		<b>14 120 000 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>14 120 000 €</b>
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT BP 2024</b>			<b>FINANCEMENT DES INVESTISSEMENT BP 2024</b>		
Subv. d'équipement versées	Chapitre 204	334 000 €	Subventions	Chapitre 13	85 000 €
Travaux et acquisitions	Opérations	2 286 000 €	Emprunt	Chapitre 16	400 000 €
Remboursement Capital de Dette	Chapitre 16	510 000 €	Dotations, Fonds divers et Cautionnement	Chapitre 10	515 000 €
Dépôts et cautionnement	Article 165	0 €	Produits des cessions	Chapitre 024	100 000 €
Créances autres Ets Publics	Chapitre 27	85 000 €	Dépôts et cautionnement	Article 165	0 €
Opérations pour compte de Tiers	Chapitre 45	0 €	Opérations pour compte de Tiers	Chapitre 45	0 €
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b>		<b>3 215 000 €</b>	<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>		<b>1 100 000 €</b>
Travaux en régie	Chapitre 040	30 000 €	Virement de la section de fonctionnement	Chapitre 021	1 545 000 €
<b>Dépenses d'ordre</b>		<b>30 000 €</b>	Dotations aux amortissements	Chapitre 040	600 000 €
<b>TOTAL</b>		<b>3 245 000 €</b>	<b>Recettes d'ordre</b>		<b>2 145 000 €</b>
RAR dépenses d'équipement	RAR	763 255 €	RAR recettes		365 359 €
Solde d'exécution reporté	Chapitre 001	128 608 €	Excédent de fonct capitalisé	Cpte 1068	526 504 €
			Solde d'exécution reporté	Chapitre 001	
<b>TOTAL</b>		<b>4 136 863 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>4 136 863 €</b>

## RÉSUMÉ BP 2024 - AVEC VOLET CPE

LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT			BP 2024	LES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT			BP 2024
Charges à caractère général	Chapitre 011	4 190 000 €		Atténuations de charges	Chapitre 013	30 000 €	
Charges de personnel	Chapitre 012	6 700 000 €		Prod. des services, du domaine	Chapitre 70	510 000 €	
Atténuations de produits	Chapitre 014	0 €		Impôts et taxes	Chapitre 73	1 460 000 €	
Charges de gestion courante	Chapitre 65	900 000 €		Fiscalité locale	Chapitre 731	7 170 000 €	
				Dotations et participations	Chapitre 74	2 700 000 €	
				Autres prod. de gestion courante	Chapitre 75	150 000 €	
<b>DEPENSES DE GESTION DES SERVICES</b>			<b>11 790 000 €</b>	<b>RECETTES DE GESTION DES SERVICES</b>			<b>12 020 000 €</b>
Charges financières	Chapitre 66	145 000 €		Produits financiers	Chapitre 76	30 €	
Charges spécifiques	Chapitre 67	10 000 €		Produits spécifiques	Chapitre 77	6 556 €	
Dotations aux provisions	Chapitre 68	30 000 €					
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b>			<b>11 975 000 €</b>	<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>			<b>12 026 586 €</b>
Virement à la section d'investissement	Chapitre 023	1 545 000 €		Opérations d'ordre entre sections	Chapitre 042	30 000 €	
Opérations d'ordre entre sections	Chapitre 042	600 000 €		Excédent de Fonctionnement reporté	Chapitre 002	2 063 414 €	
<b>TOTAL</b>			<b>14 120 000 €</b>	<b>TOTAL</b>			<b>14 120 000 €</b>
DEPENSES D'INVESTISSEMENT			BP 2024	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENT			BP 2024
Subv. d'équipement versées	Chapitre 204	334 000 €		Subventions	Chapitre 13	2 285 000 €	
Travaux et acquisitions	Opérations	7 286 000 €		Emprunt	Chapitre 16	3 200 000 €	
Remboursement Capital de Dette	Chapitre 16	510 000 €		Dotations, Fonds divers et Cautionnement	Chapitre 10	515 000 €	
Dépôts et cautionnement	Article 165	0 €		Produits des cessions	Chapitre 024	100 000 €	
Créances autres Ets Publics	Chapitre 27	85 000 €		Dépôts et cautionnement	Article 165	0 €	
Opérations pour compte de Tiers	Chapitre 45	0 €		Opérations pour compte de Tiers	Chapitre 45	0 €	
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b>			<b>8 215 000 €</b>	<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>			<b>6 100 000 €</b>
Travaux en régie	Chapitre 040	30 000 €		Virement de la section de fonctionnement	Chapitre 021	1 545 000 €	
Avances dépenses d'équipement	Chapitre 041	1 600 000 €		Dotations aux amortissements	Chapitre 040	600 000 €	
<b>Dépenses d'ordre</b>			<b>1 630 000 €</b>	<b>Recettes d'ordre</b>			<b>3 745 000 €</b>
<b>TOTAL</b>			<b>9 845 000 €</b>	<b>TOTAL</b>			<b>9 845 000 €</b>
RAR dépenses d'équipement	RAR	763 255 €		RAR recettes		365 359 €	
Solde d'exécution reporté	Chapitre 001	128 608 €		Excédent de fonct capitalisé	Cpte 1068	526 504 €	
<b>TOTAL</b>			<b>10 736 863 €</b>	<b>TOTAL</b>			<b>10 736 863 €</b>